

-147-

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 11 novembre 2025** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère Natalia Pereira
Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon, Jean Fournel et Stéphan Denis.

Madame Catherine Fortier-Pesant, directrice générale par intérim, directrice des services juridiques et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30

2025-11-377

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 9.1 Octroi de subvention – Soutien à l'élite sportive – George Grosu.
- 9.2 Réservation de billet – Rendez-vous des Fêtes de l'industrie touristique de Vaudreuil-Soulanges.
- 9.3 Achat de billets – Souper bénéfice homards 2026 – Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges.

POINT RETIRÉ :

- 5.2 Réception définitive des ouvrages – Appel d'offres SC2024-01 – Construction d'un toit sur la patinoire au Parc des Éperviers.

ADOPTÉE

2025-11-378

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-11-379

APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes payés du mois d'octobre 2025, au montant de **115 918,94 \$**.

ADOPTÉE

-148-

2025-11-380 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2025, au montant de **1 879 235,79 \$**.

ADOPTÉE

2025-11-381 AUTORISATION DE SIGNATURE – DIMINUTION DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 609 – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN

Considérant que par la Résolution n° 2025-07-243 le 8 juillet 2025, le Conseil a adopté le Règlement n° 609 décrétant une dépense et un emprunt de 1 004 000 \$ pour le paiement des travaux relatifs à la stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin;

Considérant que par la Résolution n° 2025-06-211 le 10 juin 2025, le Conseil avait approuvé un emprunt temporaire au montant de 1 004 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges afin de pouvoir procéder aux déboursés requis dans le contexte de ce projet;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le Règlement n° 609 le 28 octobre 2025, mais pour un montant de 910 820 \$ considérant que les frais incidents ne peuvent excéder 30 % du montant des travaux;

Considérant qu'étant donné la modification du Règlement d'emprunt n° 609, il est nécessaire de diminuer le montant de l'emprunt temporaire à un montant de 910 820 \$.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **de diminuer** l'emprunt temporaire – projet d'investissement sous forme de prêt à déboursements progressifs à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le Règlement n° 609 décrétant une dépense et un emprunt à **910 820 \$** plutôt que 1 004 000 \$ pour le paiement des travaux relatifs à la stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

D'autoriser Danie Deschênes, mairesse et Julie Perigny, directrice des finances et trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, pour la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-11-382 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES COMITÉS, LE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année 2026 :

Comités	Membre	Remplaçant
Services communautaires	Bruno Roy	Jean Fournel
Comité consultatif d'urbanisme	Natalia Pereira	Stéphan Denis
Comité circulation	Jean Fournel Stéphan Denis	n/a

-149-

	Normand Pigeon	
Comité de démolition	Natalia Pereira Stéphan Denis Bruno Roy	n/a
Comité ressources humaines	Jean Fournel	n/a
Régie de l'eau de l'Île-Perrot (REIP)	Daniel Lauzon	Stéphan Denis
Comité environnement	Normand Pigeon Jean Fournel Bruno Roy	n/a
Comité sécurité incendie	Normand Pigeon	Stéphan Denis
Comité aréna	Stéphan Denis	Bruno Roy

Que le membre du Conseil ci-après désigné soit nommé mairesse suppléante de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période suivante :

De janvier à décembre 2026 : Natalia Pereira

Que le membre du Conseil ci-après désigné soit nommé remplaçant de la mairesse suppléante de la Ville : Bruno Roy

ADOPTÉE

2025-11-383

OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

Considérant que la Ville avait l'obligation d'établir un plan d'action pour localiser les sources de captage des eaux usées dans le réseau d'égout pluvial de la Ville et d'éliminer ces raccordements inversés;

Considérant que les Services techniques ont fait une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour les inspections requises pour l'élimination de ces raccordements inversés.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **33 596,70 \$** plus taxes applicables à **SIMO Management inc.** pour les inspections requises pour l'élimination des raccordements inversés dans plusieurs secteurs de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-415-10-419.

ADOPTÉE

2025-11-384

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2023-40 – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES – ANNÉE 2026

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2023-11-472 le 14 novembre 2023 le Conseil a octroyé un contrat au montant de 1 055 618,12 \$ plus taxes applicables à GFL Environmental inc. pour des services de collecte, transport et disposition des déchets domestiques pour les années 2024 et 2025, avec trois (3) options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2026, 2027 et 2028;

Considérant que la Ville souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2026.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat octroyé à GFL Environmental inc. pour un montant de **558 772,63 \$**

-150-

plus ajustements et taxes applicables pour des services de collecte, transport et disposition des déchets domestiques pour l'année 2026, le tout en conformité aux documents d'appel d'offres GT2023-40.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2025-11-385

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES – APPEL D'OFFRES GT2023-17 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE PLUVIALE

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 20243-04-176 le 11 avril 2023, le Conseil a octroyé un contrat à Construction G-Nésis inc. pour le remplacement d'une conduite pluviale située entre le boulevard Perrot et la Baie Madore;

Considérant que l'ensemble des travaux au contrat sont complétés et que la réception provisoire des ouvrages a été prononcée le 21 octobre 2024;

Considérant que l'inspection finale des travaux a été faite le 1^{er} octobre 2025 et que les travaux sont à la satisfaction des professionnels mandatés par la Ville pour la surveillance du projet et des Services techniques de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder** à la réception définitive des travaux de remplacement de la conduite pluviale située entre le boulevard Perrot et la Baie Madore.

Que la directrice des Services techniques et des travaux publics soit autorisée à signer le certificat de réception définitive de ces ouvrages.

ADOPTÉE

2025-11-386

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES – APPEL D'OFFRES GT2024-22 – STABILISATION DU FOSSÉ SITUÉ ENTRE LE 2220 ET LE 2230, BOULEVARD PERROT – AUTORISATION DE SIGNATURE DE SERVITUDES

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2024-11-362 le 12 novembre 2024, le Conseil a octroyé un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour la stabilisation du fossé situé entre le 2220 et le 2230, boulevard Perrot;

Considérant que l'ensemble des travaux au contrat sont complétés et que la réception provisoire a été prononcée le 22 novembre 2024;

Considérant que l'inspection finale des travaux a été faite le 1^{er} octobre 2025 et que les travaux sont à la satisfaction des professionnels mandatés par la Ville pour la surveillance du projet et des Services techniques de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder** à la réception définitive des travaux de stabilisation du fossé situé entre le 2220 et le 2230, boulevard Perrot.

Que la directrice des Services techniques et des travaux publics soit autorisée à signer le certificat de réception définitive de ces ouvrages.

-151-

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, des servitudes avec les propriétaires du 2220, boulevard Perrot (lot 2 745 850) et du 2230, boulevard Perrot (lots 2 067 743 et 2 067 758) selon la description technique préparée par les arpenteurs-géomètres.

ADOPTÉE

2025-11-387

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES – APPEL D'OFFRES GT2024-21 – TRAVAUX DE STABILISATION D'UN TALUS SUR LE CHEMIN DU VIEUX-MOULIN

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2024-11-374 le 12 novembre 2024, le Conseil a octroyé un contrat à Pavages Théorêt inc. pour des travaux de stabilisation du talus sur le lot 2 066 969 en bordure du chemin du Vieux-Moulin;

Considérant que l'ensemble des travaux au contrat sont complétés et que la réception provisoire a été prononcée le 5 décembre 2024;

Considérant que l'inspection finale des travaux a été faite le 28 octobre 2025 et que les travaux sont à la satisfaction des professionnels mandatés par la Ville pour la surveillance du projet et des Services techniques de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder** à la réception définitive des travaux de stabilisation du talus sur le lot 2 066 969 en bordure du chemin du Vieux-Moulin.

Que la directrice des Services techniques et des travaux publics soit autorisée à signer le certificat de réception définitive de ces ouvrages.

ADOPTÉE

2025-11-388

OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉLIMINAIRE DES SOLS – PROJET DE PARC NATURE

Considérant que dans le cadre du projet de Parc nature à l'angle des boulevards Perrot et Don-Quichotte, un mandat d'études géotechnique et de caractérisation environnementale préliminaire des sols doit être octroyé quant aux sols qui devront être excavés et sortis du site des travaux, incluant pour la portion du sentier qui mènera au Lac Saint-Louis à partir du Parc des Fauvettes;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) firmes pour ce mandat de services professionnels.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **28 880 \$** à **Laboratoire GS inc.** pour un mandat d'études géotechnique et de caractérisation environnementale préliminaire des sols dans le cadre du projet du parc nature.

Que cette dépense soit puisée au surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740. Projet 076.

ADOPTÉE

-152-

2025-11-389

OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL – SAISON 2024-2025

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **7 433 \$** à titre de soutien à l'inscription de 32 résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au **Club de patinage artistique régional de Vaudreuil** pour la saison 2024-2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2025-11-390

ENTENTE DE COLLABORATION – ACCÈS À LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE DE LA VILLE POUR LES CITOYENS DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

Considérant que les citoyens des villes partenaires dans la gestion de l'aréna Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion (Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-Dorion) bénéficient d'un accès gratuit à la patinoire réfrigérée de la Ville située au Parc des Éperviers;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot réitère son intention d'accueillir en tant que nouveau partenaire dans cette gestion, la Ville de L'Île-Perrot et souhaite rendre accessible à titre gratuit l'accès à sa patinoire réfrigérée pour les résidents de cette dernière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accueillir** à titre gratuit les citoyens de la Ville de L'Île-Perrot à la patinoire réfrigérée du Parc des Éperviers.

ADOPTÉE

2025-11-391

AMENDEMENT RÉSOLUTION N° 2025-04-145 – CHANGEMENT DU MODE DE FINANCEMENT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – HABITS DE COMBAT

Considérant que la Résolution n° 2025-04-145 concernant l'acquisition de dix-huit (18) habits de combat pour le Service Incendie puisait cette dépense à même le budget d'opération;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le mode de financement pour cette dépense.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'amender** la Résolution n° 2025-04-145 prévoyant une dépense de 67 734,00 \$ plus taxes applicables afin que cette dépense soit puisée à même la Réserve pour le financement de dépenses en matière de sécurité incendie et le surplus libre.

ADOPTÉE

-153-

2025-11-392

ABOLITION – POSTE TEMPORAIRE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT

Considérant qu'une restructuration du service d'urbanisme a été faite dans les dernières années.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'abolir** le poste temporaire de technicien en environnement.

ADOPTÉE

2025-11-393

SECONDE DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) – VOLET AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS – DÉLAIS

Considérant que le volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) prévoyait un investissement de 270 M\$ pour soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements servant à accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau;

Considérant que le projet de la Ville de stabiliser et de restaurer 1587 mètres linéaires de berges à risque d'érosion pour protéger ses infrastructures face aux changements climatiques sur le chemin du Vieux-Moulin et dans le secteur de la Grande-Anse cadrait parfaitement dans le volet Aménagements résilients du PRAFI;

Considérant que la Ville a reçu la confirmation d'une aide financière de 40 % du total des coûts admissibles du projet en vertu du Programme du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du Gouvernement du Canada;

Considérant que la Ville a déposé le 3 avril 2024 une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que le MAMH et la Ville ont jugé nécessaire de scinder la demande d'aide financière en vertu du PRAFI en deux (2) dossiers, considérant la nécessité de procéder à une étude d'impact environnementale (BAPE) pour les travaux du secteur de la Grande-Anse;

Considérant que la Ville a obtenu les autorisations environnementales provinciales requises pour les travaux les 9 et 25 mai 2024;

Considérant que la lettre du MAMH informant la Ville de la présélection de son projet pour la stabilisation des berges du chemin du Vieux-Moulin en vertu du PRAFI a été transmise à la Ville une année plus tard, soit le 21 mai 2025;

Considérant que la Ville est toujours en attente d'obtenir une réponse quant à une subvention en vertu du programme PRAFI et que cette attente compromet la réalisation des travaux à l'automne 2025, la validité des autorisations environnementales obtenues au printemps 2024 et le maintien de la subvention fédérale pour le projet;

Considérant que le PRAFI prendra fin le 31 mars 2026 et que les projets doivent obtenir une lettre de promesse avant le 31 mars 2026;

Considérant qu'en réponse à un suivi fait par elle, le MAMH a informé la Ville que les travaux de renouvellement du PRAFI sont en cours et qu'un projet de renouvellement du programme devrait être déposé au Secrétariat

-154-

au Conseil du Trésor en janvier 2026, que différents ajustements sont envisagés, dont l'ajout de dispositions d'exception permettant de transférer un projet présélectionné dans le PRAFI actuel vers la nouvelle mouture;

Considérant qu'advenant la non-réponse du MAMH quant à une subvention sous l'actuelle mouture du PRAFI, la Ville devra refaire tout le processus d'appel d'offres pour les travaux, faire une demande d'extension des autorisations environnementales émises et s'assurer du maintien de la subvention fédérale pour le projet en plus de sécuriser les berges du chemin dans l'attente des travaux de stabilisation reportés.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de demander** au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de rendre accessible l'aide financière du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) et d'ainsi permettre la réalisation du projet de stabilisation des berges du chemin du Vieux-Moulin à l'automne 2025.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au MAMH, au MELCCFP, à la députée provinciale de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols, à la députée provinciale de Soulanges, Marilyn Picard et au député fédéral Peter Schiefke.

ADOPTÉE

2025-11-394

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES TROIS-LACS (CSSTL) ET LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant que la Politique d'utilisation des infrastructures du Centre de services scolaires des Trois-Lacs (CSSTL) a été adoptée par son conseil d'administration en décembre 2023 (Résolution CA 23-12-37) et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024;

Considérant que le CSSTL considère que l'utilisation de ses locaux devrait être assujettie à une tarification à compter du 1^{er} juillet 2024;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot utilise les locaux des Écoles de la Samare, Notre-Dame-de-la-Garde et de La Perdriolle depuis de nombreuses années afin de les rendre accessibles aux organismes communautaires et assume plusieurs coûts pour le CSSTL en échange de cette utilisation de locaux, notamment des frais d'entretien ménager dans ces trois (3) écoles;

Considérant que le CSSTL a transmis le 20 octobre 2025, un protocole d'entente à la Ville et le 29 octobre 2025, deux (2) factures rétroactives pour les frais de location de locaux pour les années 2024 et 2025;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est à établir le coût des services rendus pour le bénéfice du CSSTL sur son territoire et qu'elle entend présenter et charger ces coûts en compensation des frais de location qui lui sont désormais chargés pour la location de locaux dans les écoles;

Considérant que l'application de tarification pour l'utilisation de locaux dans les écoles aura un impact direct sur l'offre de services de la Ville pour ses organismes communautaires, sur les activités offertes aux citoyennes et citoyens de la Ville et notamment, sur l'activité physique des enfants et donc des élèves fréquentant les écoles du CSSTL.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville

-155-

accuse réception du protocole d'entente qui lui a été soumis par le CSSTL le 20 octobre 2025.

Que des discussions soient tenues entre le CSSTL et la Ville quant au calcul des frais pour l'utilisation des locaux des écoles et des frais encourus par la Ville au bénéfice du CSSTL et de ses écoles et de la compensation de ces frais.

Que les organismes communautaires utilisant des locaux dans les écoles soient informés des discussions en cours entre le CSSTL et la Ville.

ADOPTÉE

2025-11-395

OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – GEORGE GROSU

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que George Grosu représente l'élite sportive dans la pratique du soccer et qu'il satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **500 \$ à George Grosu**, afin de l'assister à défrayer les coûts entourant sa participation au Tournoi international Mare Nostrum Cup qui se déroulera sous les auspices de la FIFA du 27 mars au 6 avril 2026 en Espagne.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2025-11-396

RÉSERVATION DE BILLET – RENDEZ-VOUS DES FÊTES DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de **procéder à la réservation** d'un billet gratuit pour le 4 à 7 des Fêtes de l'Industrie touristique de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le mardi 25 novembre 2025, de 16h à 19h, au Restaurant du Golf Falcon à Hudson.

ADOPTÉE

2025-11-397

ACHAT DE BILLETS – SOUPER BÉNÉFICE HOMARDS 2026 – MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents de **procéder à l'achat** de deux (2) billets au montant de 215 \$ chacun pour un montant total de **430 \$** pour le Souper-Bénéfice Homards 2026 de la Maison de la

-156-

Famille Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le jeudi 14 mai 2026 à 18h au Club de Golf Summerlea à Vaudreuil-Dorion.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport de la Gestion du Territoire du mois d'octobre 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-11-398

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de lever** la séance à 20 h 21.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/FC
